



17 Bis rue de la mairie
50330 VICQ-SUR-MER
Tél : 02.33.54.31.96
Mail : mairie@vicq-sur-mer.fr

ARRETE TEMPORAIRE

DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

A2025-023

Le Maire de VICQ SUR MER,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code de la voirie routière,

Considérant la demande de la société ENEDIS,

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale d'assurer la sécurité publique,

ARRETE

Article 1 – La rue du Caqueret, à VICQ SUR MER, sera fermée ponctuellement à compter du 19 mai 2025 jusqu'au 28 mai inclus, pour des travaux de terrassement et branchement électrique ENEDIS.

Article 2 – Il convient, pour la sécurité et le bon déroulement des travaux, de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

La circulation sera interdite ponctuellement ainsi que le stationnement des véhicules, selon les besoins des entreprises.

Article 3 – Des panneaux « Rue barrée et stationnement interdit au droit des travaux » seront posés. La mise en place de l'affichage du présent arrêté ainsi que la signalisation, de jour comme de nuit, sera à la charge et sous la responsabilité de l'entreprise.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Article 5 : Le Préfet de la Manche, la brigade de gendarmerie, les entreprises ENEDIS et TERRA ENERGIE, et la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article 6 : Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune de Vicq-sur-Mer.

Fait à Vicq sur Mer, le 17/04/2025

Le Maire,
Dominique HAUCHECORNE

